



**Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s  
- C.E.A.**



## **Brigade PEP/PCI :**

**Ne pas créer un déséquilibre pour en résoudre un autre !**

La note de service n°168/2025, datée du 28 mai 2025, annonce la création d'une brigade PEP/PCI. Officiellement, il s'agit d'un appel à volontaires pour renforcer la technicité, le suivi et la sécurité sur ces deux pôles.

Sur le papier, pourquoi pas.

Mais dans les faits, deux postes seront extraits du service du bâtiment B, impactant directement son organisation et son bon fonctionnement. Autrement dit, on déshabille Pierre pour habiller Paul

Et les agents dans tout ça ?

Sondage à l'appui, les retours de terrain sont clairs : le sujet ne suscite pas une adhésion franche. Une majorité d'agents se montrent prudents ou indifférents. Très peu s'en sont véritablement saisis comme une priorité.

Bref, ce n'est pas un besoin exprimé ni un consensus d'équipe.

Le SPS-CEA alerte :

- Il n'est pas envisageable que la création d'une brigade PEP/PCI se fasse au détriment du service du bâtiment B, déjà sous tension.
- Il faudra aussi s'interroger sur la situation spécifique des agents de ce bâtiment, qui risqueraient de subir une nouvelle charge sans compensation.

Le SPS-CEA sera vigilant et exigeant :

- Sur les conditions de création de cette brigade,
- Sur les moyens réels donnés pour ne pas déséquilibrer les autres services,
- Et sur la transparence des choix opérés, notamment concernant les volontaires retenus et le positionnement des postes.

Protéger les équipes, c'est aussi anticiper les déséquilibres. Le SPS-CEA ne laissera pas le bâtiment B devenir une variable d'ajustement.

Le 18/06/2025, le bureau local.